

# Organisation de la formation

La formation en MSTS dure une année.

La formation s'articule autour des éléments suivants :

- l'expérience professionnelle, sous la forme de 40 semaines effectives de stages spécifiques et non spécifiques, est effectuée selon une organisation personnelle de l'élève ;
- le travail de maturité spécialisée – réalisé individuellement – est basé sur une activité en lien avec le stage spécifique. Le suivi du travail de maturité spécialisée est assuré par un-e maître-sse répondant-e du gymnase, en collaboration avec un-e répondant-e métier, encadrant le stage.

## Inscription préalable à la HES

Une annonce officielle à la HES-SO d'une candidature à une entrée en formation Bachelor subséquente doit obligatoirement être faite au cours de l'année de formation à la MSTs. Cette prise de contact a lieu au cours d'une séance d'information qui se tient au cours de l'automne à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) du canton de Vaud.

Une visite sur le site internet [www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/admission/](http://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/admission/) permet de confirmer la date de cette séance spéciale « voie spécifique » : [www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/admission/titre-re-latif-au-domaine/](http://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/admission/titre-re-latif-au-domaine/)

Le titre obtenu au terme de l'année de MSTs est en effet un certificat réglementairement reconnu comme une voie de formation spécifique, permettant un accès direct en HES du domaine du travail social. Cependant, dès la rentrée 2013, toutes les candidates et tous les candidats à la formation Bachelor, même celles et ceux issus des voies spécifiques, sont soumis à une procédure de régulation.